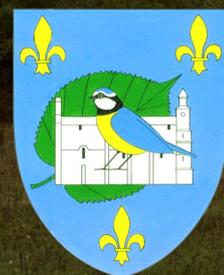


Le Novélarrien



Publication janvier 2025 n° 50



SOMMAIRE



ÉDITORIAL DU MAIRE

P 3

EN BREF AU CONSEIL

P 4

projets, voirie, chauffage école ..., citoyens d'honneur,



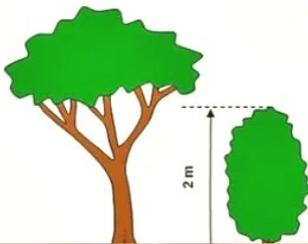
LA MAIRIE COMMUNIQUE

P 6

11 novembre, city stade, recensement, France service, aide aux devoirs, travaux voirie, city stade,

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES

P 10



VIE ÉCONOMIQUE

P 11

Bien être (technique shiatsu), colis Pickup,



BIEN VIVRE ENSEMBLE

P 12

Plantation, élagage,



INFOS

P 13

Trail et marche du Bois Charmant, pass déchetterie, urbanisme déclarations de travaux (permis de construire, demande préalable,...), état civil



L'ACTU DES ASSOCIATIONS

P 15

Foyer rural, APE, la soupe aux chails, Roses du vent, A.C.C.A,





Chers concitoyens,

Notre commune tend vers le renouveau, ce n'est pas moi qui le dit mais bien tous ceux qui la traversent.

En accueillant notamment une nouvelle population de jeunes ménages à la recherche d'une plus grande qualité de vie, notre commune montre désormais son dynamisme et son caractère.

L'année 2024 a marqué l'arrivée de deux commerces dans des locaux communaux.

Nous avons accueilli dès le début de l'année dans l'ancienne boulangerie, le salon de coiffure « les ciseaux de Noémie ».

En juillet 2024, Christelle et Cyrille « les délices des nouillers » ont repris la gérance de la boulangerie.

Pour 2025, les projets ne manqueront pas :

- Le programme voirie important sera crédité au budget pour entretenir les 55 km de voirie de la commune,

- Nous poursuivons les travaux pour la défense incendie dans les villages,

- L'étude du nouveau lotissement dans le prolongement de la rue des Lilas s'est concrétisée. La première tranche des travaux débutera cette année (24 lots dont 2 réservés pour la construction de petites maisons pour les aînés),

- Le renouvellement d'un jeu d'enfant à l'école... et nous profiterons de cet achat pour en installer un également dans le square derrière l'église,

- Le changement de la chaudière fioul de l'école pour une pompe à chaleur,

- En collaboration avec le syndicat d'électrification, nous passerons l'ensemble de l'éclairage public à la technologie LED.

En plus de réduire considérablement la consommation électrique, l'éclairage LED limite la pollution lumineuse et les émissions de CO2 et permettra d'envisager de revoir les horaires d'éclairage notamment le matin.

L'année passée, nous avons vécu au rythme de nombreuses manifestations.

Chaque année, le conseil municipal met à l'honneur les anciens de la commune en les conviant à un déjeuner festif. Les séniors de plus de 70 ans se retrouvent autour d'un bon repas et d'une animation musicale. En 2025, le repas des anciens aura lieu le jeudi 8 mai à la salle de fêtes.

Des activités et spectacles organisées par le foyer rural, l'association de chasse, l'amicale des fêtes, l'association des boulistes, du café associatif, des parents d'élèves et de l'école.

Un grand merci aux présidents, aux membres associatifs pour ces moments de partage et de convivialité.

Sans oublier, le spectacle d'été du Bois Charmant « les Féériques » qui a enchanté petits et grands.

Je n'oublie pas nos commerçants et artisans qui contribuent aussi à dynamiser notre commune.

Qu'il me soit permis de saluer et remercier l'immense mérite de mes indispensables adjoints et conseillers municipaux, ces femmes et ces hommes qui sont des serviteurs dévoués de notre commune. L'avenir se prépare au quotidien, le conseil municipal y consacre toute son énergie.

Enfin, je tiens également à remercier l'ensemble du personnel municipal pour son dévouement.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025, de lumière, d'espérance et de santé.

Votre Maire,
Stéphane ARDOIN.

EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE COMMUNALE

Conseil Municipal du 10 octobre 2024

La convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'agence postale communale est arrivée à son terme.

Une nouvelle convention étudiée dans le cadre du Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat est proposée.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Il a décidé de renouveler la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire à la commune.

CHANGEMENT DE LA CHAUDIÈRE FIOUL DE L'ÉCOLE

Conseil Municipal du 10 octobre 2024

M. le Maire rappelle que la Commune a engagé un programme de restructuration du groupe scolaire depuis plusieurs années et notamment le projet de remplacement la chaudière fioul.

Pour assurer la conduite du projet, il convient de faire appel à un maître d'œuvre.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Pour concrétiser le projet de remplacement de la chaudière fioul de l'école, le conseil décide de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet de CAILLAUD/PIGUET de Saintes et au bureau d'études HB THERMIQUE.

ACHATS DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE L'INCENDIE

Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Dans le cadre du déploiement de la Défense Extérieure Contre l'Incendie dans les villages, la commune doit procéder à l'acquisition des terrains nécessaires pour accueillir chaque dispositif.

Aussi, il est proposé l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain dans les villages suivants :

Chez Bineau l'angle, la Vitrierie, les Amis, la Matassière et le Pas du Pré.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition des parcelles proposées dans les villages susvisés.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS

Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17 pour les agents de la commune.

Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% du coût des garanties. Le Conseil municipal accepte.

AIDE AUX DEVOIRS, CONVENTION AVEC LE COLLÈGE

Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Le principe : Le conseil municipal accepte de renouveler la mise à disposition, hors temps scolaire, de locaux scolaires, à titre gracieux, au profit du collège Robert Cellerier de St Savinien, pour l'aide aux devoirs des collégiens.

PROJET DE CONSIGNES POUR LES COLIS: PARTENARIAT API

Conseil Municipal du 4 décembre 2024

Le principe : La société API a proposé l'installation d'un système à casiers électroniques automatisés en partenariat avec le groupe Pickup (filiale de La Poste) qui permettent une livraison pratique et sûre des colis 7j/7 et 24 h/24.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Accepte la mise en place de la consigne Pickup sur la commune près de la superette API.

EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION

Conseil Municipal du 4 décembre 2024

Le principe : Le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire. Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025.

REMISE DE LA MÉDAILLE DU CITOYEN D'HONNEUR

**Cette année nous avons décidé d'honorer deux personnes de la commune
Mme GISÈLE CHIRON et M. YVES JULLIEN.**



Le Citoyen d'honneur est un titre accordé par une municipalité à une personne de la commune, dont les mérites sont à honorer et pour la remercier de services rendus à la collectivité.

Mme GISÈLE CHIRON,
première femme de la commune à devenir Adjointe au Maire pendant 13 ans de 2001 à 2014 en charge de la cantine scolaire et des écoles,

Et M. YVES JULLIEN,
Adjoint au Maire pendant 6 ans de 2008 à 2014 chargé des salles communales et du cimetière.

LA MAIRIE COMMUNIQUE



Nous remercions les nombreuses personnes qui sont venues pour la commémoration du 106ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, parmi elles, les enfants de nos écoles de Les Nouillers et d'Archingey, ainsi que la directrice, le directeur .

Une écolière et deux écoliers ont lu le message de l'Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerres. Les enfants, accompagné de M. Michel Garnier, 1er adjoint, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts, puis tous les enfants ont chanté la marseillaise.

Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



C'EST OBLIGATOIRE...

Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

TRAVAUX DE VOIRIE

Ces derniers mois, un certain nombre de travaux (réfection de voirie, élargissement de voirie, point à temps, pose de bordures dans plusieurs virages...) ont été effectués dans l'ensemble de la commune.

Le programme voirie 2024 n'ayant pas été totalement réalisé, il se poursuivra en 2025.

En 2024, un crédit de 100 000 € a été affecté à la voirie. La prochaine campagne est déjà en préparation sur la commune.

Souvent invisibles au premier regard, ces interventions permettent de réparer structurellement toute une série de dégradations ou malfaçons de nos voiries, nids de poules, regards, écoulement....

BORDURES & VIRAGES chez Bineau – L'angle

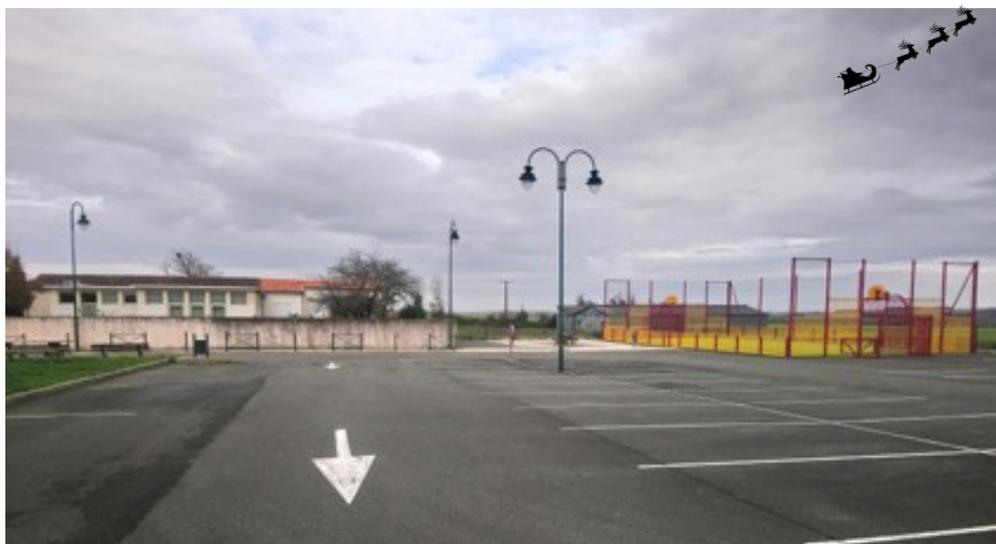


**DECI
chez Bineau/Langle
et dans le bourg**

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Notre city stade remporte un franc succès.

En effet, beaucoup de personnes profitent, le plus possible, de cet espace récréatif, sportif, et des tables de pique-nique pour le plus grand plaisir des enfants et aussi des ados lorsqu'ils sont en vacances ou lorsque leur emploi du temps le permet. Les élèves de l'école y font aussi du sport, quand la météo y est favorable.



Bon à savoir: En période scolaire, de 9h00 à 16h00 l'école est prioritaire.

Si par hasard des enfants ou des ados jouent sur le city stade alors que des élèves arrivent avec leur professeur pour faire du sport, nous demandons aux personnes de leur laisser la place et d'attendre tranquillement que leur séance de sport soit terminée. Merci à tous.

PERMISSION DE VOIRIE POUR TRAVAUX



PERMISSION DE VOIRIE

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du gestionnaire, généralement la commune. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dépend du type d'occupation de la voirie. Tout usager peut engager cette démarche: particulier riverain, concessionnaire de service public, maître d'œuvre, entreprise....

LE PERMIS DE STATIONNEMENT

Il autorise l'occupation sans emprise au sol:

- ⇒ Pour un ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade),
- ⇒ La pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- ⇒ Le dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable, palette de tuiles, ...),
- ⇒ Le stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle, ...) ou de baraque de chantier, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles,...

Attention: Si le chantier ou l'occupation, impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêté de circulation.

Vous risquez **une amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, jusqu'à 750 €** dans les 2 cas suivants:

- ⇒ Non respect des règles de l'arrêté de voirie sur l'espace occupé ou des périodes d'occupation entraînant une gêne de la libre circulation sur la voirie publique
- ⇒ Dépôt de matériaux ou objets sans autorisation qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage de la voie.



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

Quelles sont les principales démarches accompagnées ?

Les 5 thématiques qui suscitent le plus de demandes d'accompagnement sont les suivantes :



La retraite
(créer un espace personnel, faire des simulations d'allocations, liquider sa pension...)



Le logement, l'énergie et la mobilité
(faire une demande d'APL, s'inscrire au permis de conduire...)



La solidarité et l'insertion
(RSA, prime d'activité...)



Les impôts
(aide à la déclaration d'impôt sur le revenu, naviguer sur son espace personnel...)



L'immatriculation de véhicule

En septembre 2024 :

1 million

de démarches accompagnées
+38%
par rapport
à septembre 2023

868 000

usagers accompagnés,
soit **41 000** par jour

Source : plateforme France services

FRANCE SERVICES DANS VOTRE MAIRIE

Tous les mercredis de 9h00 à 11h50, une personne de La Poste vous accueille à la mairie, sur rendez-vous au 06 02 17 12 44.



Une aide aux devoirs proposée aux collégiens

L'aide aux devoirs continue pour l'année scolaire 2024-2025

Depuis l'année dernière, des enfants de Les Nouillers, scolarisés au collège de Saint Savinien, participent tous les lundis durant la période scolaire à ce rendez-vous d'accompagnement d'une durée d'une heure de 17H15 à 18H15 dans la salle des enseignants de l'école.

Ils sont pris en charge dès l'arrivée du bus scolaire sur la place de l'église.

Avec Devoirs faits, on progresse de jour en jour !



Il n'est pas question de se substituer aux professeurs du collège. Il s'agit d'une aide aux devoirs après la classe et non d'un soutien scolaire. Cette démarche peu commune mérite d'être mise en avant.

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES

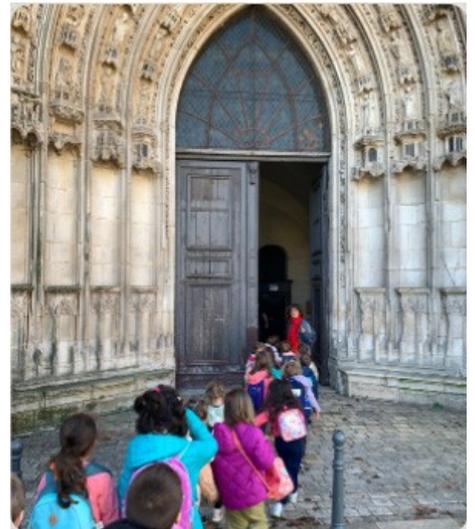
Tout ce passe bien à l'école de Les Nouillers, à laquelle nous cherchons un nom à la hauteur de nos adorables petites frimousses. L'équipe pédagogique est restée inchangée.



Dans les bois

Les projets pédagogiques sont nombreux et variés, offrant à nos novellariens et arcantois des sorties nature dans les bois de Les Nouillers et aux alentours

Des sorties culturelles à Saintes avec la visite de l'Abbaye aux Dames, de la salle de spectacle Gallia, du Muséum d'Histoires Naturelles de Bordeaux, de l'exposition Petit Prince aux Bassins des Lumières à Bordeaux



Des visites et projets scolaires associant la culture à la nature, visant à parfaire leur vision du monde!

Des défis sportifs avec la classe Bleue pour les MS/GS (cycle piscine), des randonnées...



Des sourires et beaucoup de fierté!

A BIENTÔT !



Une praticienne de « shiatsu » à Les Nouillers

Les Nouillers accueille une nouvelle professionnelle du bien-être.

Originaire de notre commune, Nathalie a rapidement compris que le monde de l'entreprise ne lui convenait pas. C'est en 2018 qu'elle décide de se former au shiatsu, une technique japonaise basée sur les principes de la Médecine Chinoise, qui l'a immédiatement séduite. Après avoir obtenu son diplôme, elle s'est installée à Les Nouillers pour partager son savoir-faire.

Le "shiatsu" est un massage doux qui agit sur des points précis du corps pour soulager les tensions, améliorer le sommeil, réduire le stress et favoriser la relaxation.



Nathalie utilise également des techniques de coaching corporel pour vous accompagner dans votre démarche de bien-être.

Les bienfaits du shiatsu sont nombreux : il peut aider à soulager les migraines, les douleurs articulaires et musculaires, les problèmes digestifs...

Nathalie propose également des séances spécifiques pour gérer le stress et le burn-out.

Un accompagnement personnalisé: Chaque séance commence par un échange avec la personne afin de cerner ses besoins et de définir les objectifs à atteindre.

Nathalie adapte ensuite ses massages en fonction de chaque individu. Elle propose régulièrement des ateliers et des formations sur le shiatsu.



N'hésitez pas à la contacter pour de plus amples informations.

Téléphone : 06 72 72 27 65 - Cabinet : 6 rue Michel, Port Laroche, Les Nouillers

Réseaux sociaux : Facebook NA-TA-RI Shiatsu - Instagram @NA-TA-RI_SHIATSU

Bientôt un nouveau service de retrait et dépôt de colis en consigne



Prochainement une consigne Pickup sera installée à côté de la Supérette API.

Comment ça marche ?

Vous commandez un article en ligne, sur le site internet de l'un des 90 000 e-commerçants proposant les points de proximité Pickup, livrés par les transporteurs Chronopost et Colissimo.

Au moment de choisir votre mode de livraison, vous sélectionnez la livraison en relais ou en consigne. Si une consigne Pickup est disponible à proximité, il suffit de sélectionner cette consigne comme point de livraison.

Vous recevrez, dès la livraison en consigne Pickup, par e-mail et /ou par SMS vos identifiants personnels (2 codes à 4 chiffres), et un QR code. Vous disposez ensuite de 5 jours pour retirer votre colis.

Devant la consigne, il vous suffit de scanner le QR code d'authentification, soit de saisir vos identifiants (2 codes à 4 chiffres) sur l'écran de la consigne pour récupérer votre colis.

PLANTATIONS - ÉLAGAGE - TAILLE DE HAIES

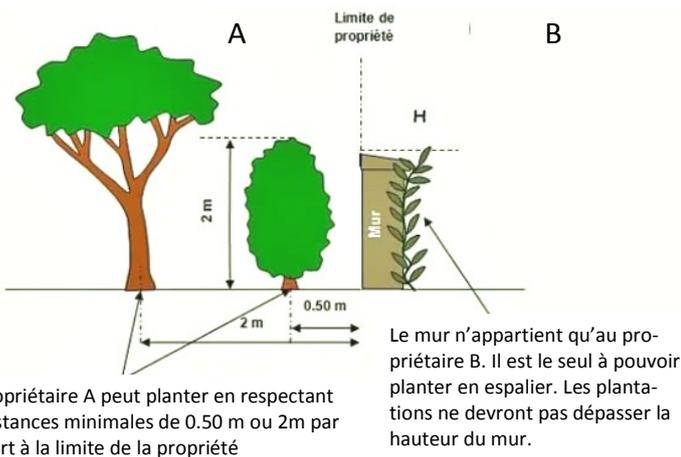
PLANTATIONS

Vous pouvez faire pousser des arbres et des haies librement dans votre terrain.

Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin ou du domaine public.

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété répondent également à une réglementation précise.

La distance de plantation est définie par les articles 670 à 673 du Code Civil.



Si vous ne connaissez pas les limites exactes de votre terrain, il peut être utile de faire réaliser un **bornage**.

Entretien

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Plantations mitoyennes (haie...)

L'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie. Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.

À noter:

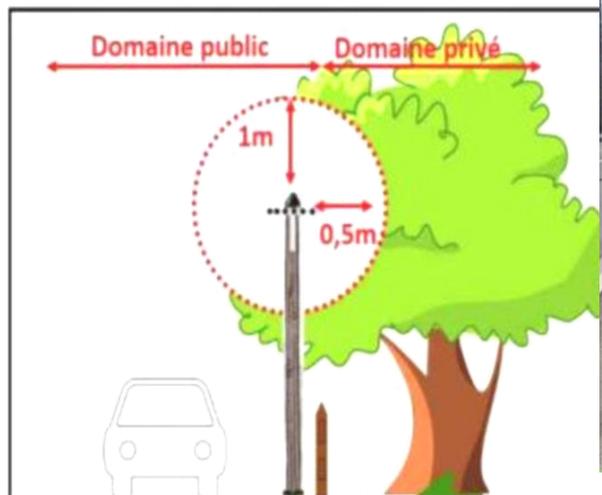
Vous pouvez détruire la plantation mitoyenne jusqu'à la limite de votre propriété, à la condition de construire un mur sur cette limite.

ÉLAGAGE - TAILLE DE HAIES

Chaque propriétaire a l'obligation d'élaguer les branches qui débordent de sa propriété, chez le voisin, sur les trottoirs ou les voies de circulation, et qui peuvent gêner le passage des piétons, compromettre la visibilité ou occulter la signalisation routière.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voir moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.



INFOS



DIMANCHE 2 FÉVRIER 2025
2 ÉPREUVES : 10 KM ET 20 KM
& UNE MARCHÉ DE 10 KM

Inscriptions sur
www.coursrencharentemarine.fr
www.trailduboischarmant.wordpress.com
Tel : 07 66 52 97 63

UNE ÉPREUVE ENFANT À PARTIR DU CE1

Ouverture des inscriptions le samedi 2 novembre !!

Trail du Bois Charmant

Bois Charmant
Charente-Maritime
Vale de Saintonge

Cette année encore, les participants pourront choisir entre deux parcours (de trail 10 km et 20 km), une course enfants entre 1 et 2 km sur la commune d'Archingey ou une randonnée pédestre de 10 km.

A partir de 8h00: Retrait des dossards

8h30-10h00: Départ libre de la randonnée pédestre de 10 Km

9h00: Départ de la course enfants

9h30: Départ du Trail 20 Km

9h40: Départ Trail 10 Km



Dimanche 2 février 2025

- 20 km (9h30) 300 d+
- 10 km (9h45) 140 d+
- Courses enfants (9h) (1 et 2 km)
- marche 10 km

Bois Charmant
Charente-Maritime
Vale de Saintonge

Sponsors: SUPER O, KMI, SEC TP, AXA, RIMAVENTURE, McDonald's, SAINT ARM, Terre Atlantique, Gaudin Sport, etc.

Pour les professionnels, le PASS sera obligatoire dès le 1er janvier 2025, leur nombre de passages étant déjà limité

Pour les particuliers, il sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026. Le nombre de passages sera limité à 26, pour 1 m3 de déchets maximum à chaque passage.

Comment demander le PASS?

Dès maintenant, la demande se fait directement sur le site <https://cyclad.org/les-dechets/dechetteries/pass-cyclad/>

Il faut disposer d'une adresse Email, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

•**Vous êtes un professionnel:** la structure doit pouvoir justifier d'une adresse de domiciliation sur le territoire

- avec un extrait K-Bis en cours de validité, ou un certificat RNE, pour les associations les statuts avec une adresse sur le territoire.
- Vous êtes un particulier:** une facture ou un échéancier d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou internet, une quittance de loyer ou un acte notarié.

Vous n'avez pas d'adresse Email?

Contactez Cyclad au 05 46 07 16 66

Un seul PASS est attribué par adresse.

Vous devez attendre de recevoir votre PASS pour aller en déchetterie. L'E-mail de confirmation de prise en compte de la demande ne vous permet pas d'y accéder.



Nouveau! En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Demandez votre PASS dès maintenant
+ d'infos sur cyclad.org

A noter: En 2025, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge nous a informés que la taxe des ordures ménagères (TAGP) va augmenter de 30 %.

Durant le 1er trimestre, Cyclad organisera des réunions d'informations dans les communes pour expliquer aux habitants pourquoi une si forte augmentation. Actuellement nous n'avons aucune date précise.

Nous vous informerons dès que la date de réunion sera définie pour notre commune.

INFOS

Déclarations de travaux

Les travaux de rénovation, ravalement de façade, remaniement de toiture, changement d'ouvertures extérieures, pose de fenêtres de toit, ainsi que pour une démolition ou une nouvelle construction de plus de 5 m², sont soumis à **une Déclaration Préalable**, ou à un **Permis de Construire**.

Pour tous travaux donnant sur la voie publique **une déclaration d'ouverture de chantier est obligatoire**.

Pour les constructions en limite de propriété donnant sur la chaussée **une demande d'alignement est obligatoire**.

Pour les bâtiments ou habitations, situés dans un rayon de 500 m autour de l'église, les Déclarations Préalables ou Permis de Construire sont soumis obligatoirement à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Sans son accord aucun travaux ne peut être effectué.

NOUVEAUTÉ: Vals de Saintonge Communauté a commencé à déployer, en collaboration avec 91 communes et l'opérateur public de services numériques Soluris, **un service de dématérialisation des autorisations d'urbanisme**.

La mise en place du **Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** vise à offrir aux particuliers et professionnels des Vals de Saintonge une simplification de leurs démarches administratives ainsi qu'un suivi en temps réel. Ce guichet unique en ligne permet aux utilisateurs de déposer leurs dossiers 7j/7, d'avoir une traçabilité de leurs données, offrant ainsi un gain de temps considérable (déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme...).

La généralisation de ce service à l'ensemble des 91 communes concernées est prévue pour juillet 2024. Le dépôt des dossiers restera tout de même possible directement en mairie.

<https://www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge/#/>

NAISSANCES

Nino, Gilles BRAGANTI	11/07/2024	Rochefort
Annabeth, Manon FERCHAUD	02/10/2024	Rochefort
Samuel, Raphaël Jerry GÉRÉMY	26/10/2024	Rochefort
Mickaël, Melvine, François GÉRÉMY	26/10/2024	Rochefort

DÉCÈS

Nadine, Yolande FOUCHER	12/08/2024	Les Nouillers
Jean-Pierre, Camille GOULARD	12/09/2024	Nantillé
Didier, Patrick BOURICHON	22/09/2024	Saintes
Gilles GABORIT	28/09/2024	Saint Jean d'Angély
Louis, Jean GUILLEMOT	25/10/2024	Les Nouillers
Alain, René, Paul QUELLARD	11/11/2024	Saintes

INFOS

QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE CHAQUE ANNÉE



3 000 000
de vélos vendus



500 000
vélos volés



150 000
vélos retrouvés



3% sont restitués à
leurs propriétaires
(faute d'identification)

CONTRE LES VOLS DE VÉLO, LES BONS RÉFLEXES



Opter pour un antivol
solide en forme de U



Toujours attacher son vélo,
même pour de courtes durées



Attacher le cadre et
la roue avant à un point fixe

SANS OUBLIER DE MARQUER SON VÉLO !

COMMENT FAIRE ?

1



Se munir de sa facture et
de sa pièce d'identité

2



Se rendre chez un opérateur
agréé qui grave le numéro
d'identification sur le vélo

3



Enregistrer son vélo dans la
base de données en ligne
bicycode.org

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS

ACCA LES NOUILLERS



Tout d'abord le bureau tient à remercier tout les nombreux bénévoles pour le bon déroulement du Ball-trap, ainsi que pour la paëlla qui fut une réussite. Nul doute que cette soirée sera rééditée.

Nous sommes à la moitié de la saison et nous sommes inquiets sur la population de chevreuils. Pour l'instant les prélèvements restent raisonnables (à surveiller), quant au sanglier, aucune présence sur le territoire.

Nous avons de gros soucis par rapport aux lièvres et certainement d'autres animaux. Des actes réguliers de braconnage ont lieu sur la commune, ainsi que sur des ACCA limitrophes. Trois ACCA, Les Nouillers, Torxé et Chantemerle sur la soie ont porté plainte contre X. Une enquête est en cours.



Si toutefois vous êtes témoin d'acte de braconnage, n'intervenez pas, prévenez le président Adrien TOURNAT au 06 30 19 20 03, ou M. Bouthier, le garde chasse communal, au 06 43 44 82 02. **Pensez au retour du carnet de lièvre.**

À VOS AGENDAS

La choucroute avec animation aura lieu à la salle des fêtes le 12 avril 2025 et le Ball-trap, le week-end du 19 et 20 juillet 2025.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite une bonne année 2025





**2023/2024 – 2024/2025 -
et après ?...**

Nous étions seize lors de notre Assemblée Générale 2023-2024, et nous remercions vivement les neuf personnes qui, n'appartenant pas au Conseil d'Administration, nous ont fait l'honneur de leur présence. Quelques invités, certains adhérents, ont pris la peine de s'excuser par avance, ce que nous apprécions grandement, mais nous déplorons l'absence répétée de ceux qui font partie de notre Foyer Rural.

Selon la coutume, la séance commença par la présentation des Rapports :

Rapport Moral du Président,
Jean-Louis Drahonnet,

Rapport d'Activités par la Secrétaire, Mademoiselle Patricia Mathilde Michon,

Bilan Financier par la Trésorière, Marie-Louise Delage, qui tient les pièces à la disposition de ceux qui le lui demanderaient.

Mais, même si tout semble aller pour le mieux et nos finances restant saines, nous serons prudents cette saison et ne présenterons pas de spectacles professionnels, relativement chers malgré l'aide à la Diffusion du Conseil Départemental. Le départ inopiné de l'ancien chef de chœur Gérard Pérou, entraînant avec lui une partie des

choristes, a provoqué une chute du nombre de nos adhérents, ce qui pour le court terme exige de nous la plus grande rigueur.

Nous avons eu la joie de recevoir, le samedi 23 novembre, la troupe du FR de Port d'Envaux, qui jouait la pièce « Diagnostic Réserve », de Jean-Pierre Martinez et mise en scène par Jean-Michel Guindet, devant un public enthousiaste. Jean-Michel Guindet est par ailleurs notre nouveau metteur en scène pour les adultes, Nicholas Izambard ayant dû nous quitter. Mais ce n'est qu'un retour pour Jean-Michel, avec qui nous avons travaillé cinq années dans le passé.

Les activités de la saison dernière ayant été déjà présentées, passons à l'avenir :

Lors de cette AG, chaque intervenant fut prié de décrire l'activité qu'il anime :

Bernadette Geay, chanteuse lyrique, pour la chorale,
Jean-Michel Guindet pour le théâtre adulte donc,
Catherine Drahonnet toujours, et depuis 13 ans, pour le théâtre des enfants,

Pas de groupe théâtre adolescents cette année, une partie des anciens étant passée chez les adultes, et pas de nouvelles inscriptions, Un nouveau : Ronald, qui propose une initiation à l'aquarelle, Sylvette Joffrion pour la gymnastique douce, et Roland Lamy pour le Yoga, ne pouvant pas être présents, c'est Marie-Louise qui

présenta ces activités.

Précisons que la chorale, la gymnastique, le yoga, l'aquarelle, peuvent accueillir de nouveaux participants toute l'année.

Merci à tous ceux qui nous aident, en particulier la Municipalité de Les Nouillers, la FDFR, le Conseil Départemental, et c'est avec beaucoup de tristesse que nous rappelons la perte, cet automne, d'un grand ami et mécène du FR : Jean-Pierre Goulard.

En apparence tout va bien donc, mais nous devons auprès de tous pousser un cri d'alarme ! Le Foyer Rural fonctionne mais reste extrêmement fragile .

Quel avenir pour lui si nos adhérents ne s'impliquent pas plus ?

Que se passera-t-il si certains d'entre nous, pour quelque raison que ce soit, arrêtent ?

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FOYER RURAL DE LES
NOUILLERS VOUS PRÉSENTE SES
MEILLEURS VOEUX POUR 2025**



L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



Une nouvelle année recommence pour l'APE Archingeay Les Nouillers.

Le 10 Septembre 2024, lors de l'Assemblée générale, les personnes du bureau existant ayant souhaité laisser leurs places, se sont de nouvelles (et anciennes) têtes qui se sont dévouées.

Le nouveau bureau élu ce jour se compose de :

Laëtitia Gaillard : Présidente,

Mélina Jambrovic : Trésorière

Kelly Hugon : Secrétaire

Pour sa première manifestation, **au marché d'Automne**, l'APE a proposé une buvette ainsi qu'une petite restauration composée de paninis, de croque-monsieur et de frites. Ce fut un succès! Pas un seul n'est resté!

Merci à la boulangerie « Les délices des Nouillers » pour leur collaboration, les pains à panini étaient délicieux!

Cette manifestation nous a permis d'avoir un bénéfice de 322€.

Merci à tous de votre présence.



Une nouvelle idée fût validée par tous : La vente de **Box goûter** avant chaque vacances: en octobre, une petite pochette au décor d'halloween, se composant d'un jus de fruit, d'une compote, d'un cookie araignée réalisé par nos soins, et d'activités adaptés aux enfants. Petit bénéfice de 232,96€, mais ce qui a compté pour nous, c'est la joie des enfants d'avoir chacun sa petite box



Mais l'Ape ne s'arrête pas là,

Vous pourrez nous retrouver pour :

-le 19 janvier 2025, à la buvette lors

du **goûter autour de la galette** organisé par « les délices de Les Nouillers »

- le **Trail du Bois Charmant**, organisé par Guillaume Yonnet le 2 février 2025

- notre **traditionnel loto** le 16 mars 2025 (nous sommes à la recherche de dons divers, matériel, financier ...)

- la **Rando VTT et pédestre** le 20 Avril 2025 et d'autres éventuelles manifestations pourraient voir le jour. **N'hésitez pas**

à **vous rapprocher de nous, et à suivre nos aventures sur le Facebook de l'APE : Archingeay-Les Nouillers ape**

L'APE grandissant d'année en année, nous sommes à la recherche d'un petit local afin de stocker le matériel (entre 5m² et 15m²), avec un accès facile et fermé à clé. Si vous avez des infos, contactez-nous.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de toutes nos manifestations, ainsi qu'à vous tous qui répondez présents à celles-ci ! Sans vous, nous ne sommes rien !



Halloween s'est tenue le 31 Octobre, beaucoup de petits monstres ont déambulé dans les rues, au programme de cette journée effrayante :

chasse aux bonbons, ateliers créatifs (organisés par Noémie Yonnet, Directrice de l'école de Les Nouillers et par Hélène Robin, responsable de l'accueil périscolaire, boom monstrueuse avec DJ HOK'S et goûter offert

Un grand merci à la mairie de Les Nouillers pour son accueil, ainsi qu'à tous les habitants de Les Nouillers qui ont gâté nos enfants de confiseries, et ont joué le jeu !

Un bel après-midi dans la joie et la frayeur, pour un bénéfice de 108,74€

Le 8 décembre, **une bourse à l'enfance** a été organisée. Les vendeurs et les acheteurs ont répondu présents, et la zone de gratuité a fait fureur!

Puis le 13 décembre, place aux **Chants de Noël** des

enfants! Une soirée au top, avec des parents toujours présents. Le Père-Noël a eu un succès fou! Une belle soirée qui a permis à l'APE de récolter 743 € de bénéfices, qui seront reversés aux écoles pour financer les projets des professeurs!



L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



21 grande Rue 17380 LES NOUILLERS

lasoupeauxchails@gmail.com - Facebook: La Soupe aux chails

La rentrée du café pour l'année 2024/2025 a commencé par le traditionnel marché de producteurs le premier mardi du mois.



Des ateliers «découverte» pour différentes activités sont aussi dans les tuyaux .

Malheureusement un atelier «**Bougies** » a été annulé, faute de participants, il sera de nouveau proposé à une autre date, à voir avec les personnes intéressées que l'on encourage à nous contacter.

Quant au 7 septembre, une partie de l'équipe était au **tea time de Ternant/Animations**, quand une autre tenait un stand aux **dix ans des « Graines buissonnières »**. Ce mois s'est clôturé par le concert de chansons françaises de **François Henquet**, belle prestation avec un public conséquent.

En **Novembre**, a eu lieu notre **assemblée Générale** qui a permis à notre collégiale d'accueillir de nouveaux arrivants.

Nous sommes désormais 7 : **Anaïs Marin, Florence Launay, Chantal Sennebaud, Marie Josée Michaud, Ninon Moskowski, François Henquet, et Alain Pascutto, pour gérer et animer le café « La soupe aux Chails »**. Nous poursuivons notre ouverture d'échange et de partage avec les associations de la commune et des communes voisines : **une chorale « Les cordes bancales »** vient répéter, tous les mercredis de 20h à 21h 30, dans le café, sauf pendant les vacances scolaires.

Un café « Parent » est aussi à l'étude, une fois par mois.

brio, au concert traditionnel.

Début **décembre**, le **marché de**



Noël a ravi tout le monde, des enfants aux personnes âgées.

L'année **2024** se terminera avec un **atelier d'écriture** animée par Dominique Isabelle Moreau **le samedi 7 décembre de 14h à 18h** pour laisser libre cours à l'imaginaire, en jouant avec les mots, et **le Samedi 14 décembre, une pièce «Céleste» d'après Proust, par la Compagnie « Le radeau de la méduse», à 20h.**

Bonnes fêtes à tous et au plaisir de vous retrouver en 2025

Ce qui ne fut pas le cas du **concert de « La belle lurette »**, chœur de chants polyphoniques des régions de France, suivi d'un bal, avec toujours autant de musiciens sur scène et de danseurs dans la salle.

Il y eut ce jour là, un instant magique quand des jeunes des orchestres symphoniques de Bordeaux ou de Poitiers (dans la région pour un concert avec l'orchestre symphonique des vals de Saintonge) se sont joints avec



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie	05 46 32 04 27
Hôpital St Jean d'Angély	05 46 59 50 50
SAMU	15 ou 112
POMPIERS	18 ou 112
PHARMACIE DE GARDE	3637
MÉDECINS généralistes	
2 rue du Souvenir 17350 St Savinien	
Emmanuelle DUFOUR	05 46 90 20 35
Sarah MERCIER	
ISABELLE ROY	
2 Rue du Quai 17350 St Savinien	05 46 90 19 60
11 place du Champ de foire 17380 Tonnay Boutonne	
Aurélié FRITSCH	05 46 32 05 03
Karine SOYER BACCARY	

CABINETS INFIRMIERS	
<i>St Savinien</i>	
Allo Infirmières savinoises 6 Rue Pasteur	05 46 90 17 81
Jean-François DECQ & Mickaël CAFIERO 8 chemin de la Longée St Savinien	06 09 79 04 82 05 46 96 41 53
Nathalie PIETRALUNGA 1 chemin des Rouches, La Poussardière St Savinien	07 85 44 39 83
<i>Tonnay Boutonne</i>	
11 Place du champ de foire	05 46 33 20 55
ÉLECTRICITÉ Urgence	0 810 437 387
RESE, eau, Urgence	05 46 97 11 92
Bibliothèque Municipale	05 46 90 25 09
Bibliotheque.nouillers@gmail.com	
<i>Mercredi de 15h00 à 17h00</i>	
La poste Lundi et mardi de 14h00 à 17h00	05 46 94 63 53
<i>Du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00</i>	

OSTÉOPATHES	
Thomas MARANDET & Alizée LEFORT 7 rue Pasteur St Savinien	07 85 80 65 61 06 48 13 68 06
Thomas MARANDET 11 Place du champ de foire Tonnay Boutonne	07 85 80 65 61
	
VÉTÉRINAIRES	
Valérie LEURIDAN & Yann LEBON Route de Saintes	05 46 90 13 22
Clinique vétérinaire Vétora 9 Av. de la Garenne Tonnay boutonne	05 46 33 20 46
ZAC de la Grenoblerie 3 17400 St jean d'Angély	05 46 59 05 25



CHIRURGIENS DENTISTES	
Maël KESSLER & Quentin SEGUINOT 8 chemin de la Longée St Savinien	05 46 93 20 07 05 46 93 19 13
Patrick BOURGUIGNON 11 Place du champ de foire 17380 Tonnay Boutonne	05 46 33 22 68
DIVERS	
ASSISTANTES SOCIALES 2B, Rue du Souvenir - CAF & MSA St Savinien	05 46 96 53 00
Office de tourisme St Savinien Île de la Grenouillette	05 46 32 60 75
CYCLAD 1, rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGÈRES	05 46 07 16 66 www.cyclad.org



BONNE ANNÉE 2025



MAIRIE

23 grande Rue 17380 LES NOUILLERS Tél: 05 46 90 25 09

**Horaires d'ouverture: lundi et mardi sur rendez-vous
Du mercredi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h00**

Courriel: mairie@lesnouillers.fr

Site: www.lesnouillers.fr



Page Facebook: Mairie de Les Nouillers

Stéphane ARDOIN: 05 46 74 34 22

Michel GARNIER
05 46 96 78 38

Jean-Pierre BASSE
05 46 59 76 18

Jean-Claude ROBINEAU
05 46 93 25 87

Nathalie ANSEL
05 46 59 16 58

Tous les mercredis, les adjoints sont présents à la mairie.

